

Image not found or type unknown



Licenciement inaptitude

Par **Dansant**, le **03/05/2019** à **07:16**

Bonjour,

Je suis déclarée inapte depuis le 27 mars. Et j'ai reçue ma lettre le 2 mai qui est daté du 30 avril .

J'aimerais savoir si cela est conforme car j'aurai dû être licencié avant le 27 avril !? En sachant que j'étais en arrêt maladie jusqu'au 27 avril.

Cordialement